

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE103 Langue 2 au choix 1			
Code	SOCM1B03	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marie-Paule WILLEMS (marie-paule.willems@helha.be) Florine MATHY (florine.mathy@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE englobe au choix les cours de néerlandais ou d'allemand ou d'espagnol.

Enseignantes cours de néerlandais : M-P Willems

Enseignantes cours d'espagnol: F. Mathy

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**
 - 1.5 Comprendre et utiliser au moins une langue étrangère
- Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**
 - 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
 - 2.3 Établir et respecter des conventions
- Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**
 - 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
- Compétence 5 **Informier, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**
 - 5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus
 - 5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiches d'Activité d'Apprentissage ci-jointes.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM1B03A	Néerlandais	45 h / 4 C
SOCM1B03B	Espagnol	45 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B03A	Néerlandais	40
SOCM1B03B	Espagnol	40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2019-2020 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Néerlandais			
Code	23_SOCM1B03A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie-Paule WILLEMS (marie-paule.willems@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de néerlandais vise à développer la connaissance de la langue néerlandaise pour arriver à un niveau B1. Les 4 aptitudes (compréhension à la lecture et à l'audition, expression orale et écrite) sont abordées.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant(e) sera capable :

- d'expliquer et interpréter le contenu de supports écrits et audio (essentiellement de type journalistique) et de reformuler en français correct et/ou en néerlandais des informations provenant de ces mêmes supports;
- de produire un message oral (reporting à partir de documents de la presse écrite et orale);
- d'identifier, d'énumérer et définir des notions relatives à la culture et aux institutions propres à langue enseignée via le cours d'institutions néerlandophones.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Identifier, expliquer et utiliser à bon escient le vocabulaire issu de la presse écrite et orale.

Découvrir et analyser quelques points d'actualité.

Découvrir et définir quelques institutions et aspects culturels néerlandophones.

Révision éventuelle de certains points de grammaire.

Réalisation et défense orale d'un dossier de presse (voir document déposé sur la plateforme connectED).

Démarches d'apprentissage

Travaux en groupes, travaux personnels.

Travail à partir de documents écrits et audiovisuels.

Les étudiants conçoivent un dossier de presse en choisissant des articles d'actualité.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séances de guidance pour l'élaboration du dossier de presse.

Ouvrages de référence

Outils recommandés:

- Nynke A.Y. Scholtens, Grammaire néerlandaise d'un coup d'oeil, Intertaal.
- Gramlink: grammaire de remédiation avec exercices 'en ligne', <http://sites.uclouvain.be/gramlink/Gramlink-NL/index.htm>

Supports

Notes de cours
Presse écrite et audiovisuelle de langue néerlandaise
Dictionnaire Le Robert & van Dale

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1

- Evaluation écrite : 20%

Q2

- Examen écrit
- basé sur la matière vue au cours (15%)
- compréhension à la lecture (15%)

- Examen oral basé sur un dossier de presse (25%)

- Travail faisant l'objet d'une évaluation commune avec les AA suivantes : Animation socioculturelle, Journalisme et Relations publiques (25%).
Les modalités du travail sont communiquées au cours et déposées sur la plateforme connectED.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	25	Trv	25
Période d'évaluation	Eve	20	Exm	55	Exm	75

Eve = Évaluation écrite, Trv = Travaux, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

1. Evaluation du Q1 : dispensatoire si réussite à 10/20

2. La participation à la semaine professionnelle au Q2 est obligatoire. Elle donnera lieu à des travaux écrits et/ou oraux qui seront évalués à hauteur de 25% de la note globale.

En cas d'absence dûment justifiée à la semaine professionnelle (CM), l'étudiant sera évalué uniquement sur sa prestation d'examen (100% de la note). En cas d'absence non justifiée à la semaine professionnelle, un PP sera automatiquement attribué pour l'activité d'apprentissage ; l'examen ne sera dès lors pas pris en considération.

La note des travaux écrits et/ou oraux liés à la semaine professionnelle est d'office reportée au Q3 (ces travaux sont non remédiables).

3. Q3 Pour la 2ème session, les étudiants s'informeront sur les nouvelles consignes et sur les éventuelles dispenses partielles lors de la consultation de copies et via la plateforme connectED.

Toute partie d'examen ou de TJ non présentée, ou tout travail non remis, entrainera automatiquement un PP pour l'ensemble de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Espagnol			
Code	23_SOCM1B03B	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florine MATHY (florine.mathy@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours d'espagnol vise à :

- initier les étudiants à la langue espagnole : principes grammaticaux et lexicaux de base, intonation, prononciation, orthographe et culture
- développer les quatre aptitudes linguistiques : compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression écrite et expression orale (avec et sans interaction) dans la langue cible
- amener les étudiants à s'exprimer oralement et par écrit sur des thèmes de la vie quotidienne

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant sera capable :

- de connaître et d'utiliser les principes lexicaux et grammaticaux de base dans un espagnol standard correct
- de s'exprimer oralement et par écrit sur des thèmes abordés durant l'année académique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Alternance d'explications grammaticales et lexicales, d'exercices systématiques, d'exercices d'expression orale et écrite (rédactions, jeux de rôles et présentations), de compréhensions à la lecture et à l'audition.

Démarches d'apprentissage

Méthode communicative basée sur la participation active en classe. Exercices, travaux de groupes, travaux individuels, auto-apprentissage.

Dispositifs d'aide à la réussite

Documents déposés sur la plateforme Connected

Outils divers en ligne proposés dans le cours

Ouvrages de référence

- Divers livres et manuels d'espagnol utilisés (Gente, Via Rapida, ELexprés, Gramatica basica del estudiante de español, Comprension oral, Comprension escrita, etc.)

- Plateformes : videoele.com, audio-lingua.eu, gram@clicando, todoele.net, etc.

Supports

Divers documents grammaticaux et lexicaux, exercices, vidéos, reportages et articles d'actualité.

4. Modalités d'évaluation

Principe

1. Travaux et présentations orales durant l'année académique : calcul de tous les travaux réalisés (**Q1+Q2**) amenés à 30% de la note totale du bloc 1.

Examen écrit partiel en janvier (matière du Q1) dispensé au Q2 si réussi: 30% de la note totale du bloc1. Si échec, matière du Q1 et Q2 en juin (70% de la note totale du bloc 1).

Examen écrit et oral en juin : 40% de la note totale du bloc 1.

2. Si échec, examen écrit et oral au **Q3** (matière de tout le bloc1, Q1+Q2). L'oral de juin réussi sera dispensé au Q3 (report de note).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	30		
Période d'évaluation	Eve	30	Exm	40	Exm	100

Eve = Évaluation écrite, Trv = Travaux, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Toute partie d'examen ou de TJ non présentée, ou tout travail non remis, entrainera automatiquement un PP pour l'ensemble de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).